

Lyon, le 21 mai 2024,

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Présidence de M. BLACHE**

**PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE DU MARDI 14 MAI 2024**

- Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Ivan REVEL
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024 : à l'unanimité

**PRÉSIDENT** : Monsieur BLACHE, Maire

**SECRÉTAIRE ÉLU** : Monsieur Ivan REVEL

**PRESENTS** : M. AUGOYARD, M. AVAKIAN, M. BILLARD, M. BLACHE, Mme BLANC, Mme BORBON, M. BOUZARD, Mme BRUGNERA, M. BRUN, Mme BURTIN, Mme CABRERA, Mme CROIZIER, Mme DELAUNAY, Mme DELLI, M. DUVERNOIS, Mme FOURNEYRON, Mme RAMET, M. REVEL, M. STUDER, M. TERMOZ-MAZAN, Mme TRIBALAT.

**EXCUSÉ(E)S** : M. EL MAKRINI, Mme LACROIX, Mme LAHMAR, M. SOULIER, M. STUDER (absent de 19 h 43 à 19 h 49 soit pendant les rapports 2024-25552-CMMA6-207 et 2024-24969-CMMA6-208).

**DÉPÔTS DE POUVOIR** : M. EL MAKRINI, Mme LACROIX (pouvoir à Mme DELAUNAY), Mme LAHMAR (pouvoir à M. REVEL), M. SOULIER (pouvoir à Mme TRIBALAT).

**ABSENT(E)S** : Mme AZOULAY, M. HERNANDEZ.

## Présidence de Monsieur Pascal BLACHE, Maire

---

Le mardi 14 mai à 18 h 30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement, dûment convoqués le 07 mai 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil d'arrondissement à 18 h 35.

M. LE MAIRE : « *Bonsoir à toutes et à tous,*

*Comme à l'accoutumée, je vous propose de souhaiter les anniversaires passés. Et en l'occurrence nous souhaiterons les anniversaires de :*

- *Madame Françoise BLANC, née le 19 avril ;*
- *Monsieur Romain BILLARD, né le 1<sup>er</sup> mai.*

*Bon anniversaire à vous. »*

Monsieur TERMOZ-MAZAN ajoute qu'il convient également de souhaiter l'anniversaire de Monsieur le Maire, Pascal BLACHE, né le 21 avril.

\*\_\*\_\*

## Désignation d'un secrétaire de séance

---

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'à l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil du 6<sup>ème</sup> arrondissement, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Ivan REVEL pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur REVEL procède à l'appel nominal des conseillers d'arrondissement après y avoir été invitée par Monsieur le Maire.

\*\_\*\_\*

## Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024

---

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers d'arrondissement ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 14 mars 2024 et demande si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'étant soulevée, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

**LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2024 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\_\*\_\*

## Propos liminaires de Madame BRUGNERA

---

Avant de procéder à l'examen des rapports qui constituent l'ordre du jour, Monsieur le Maire cède la parole à Madame BRUGNERA, qui souhaite intervenir.

Mme BRUGNERA : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*

*Avant d'entrer dans le vif du sujet de ce conseil d'arrondissement, je souhaiterai dire quelques mots d'actualité.*

*Comme vous le savez, la semaine dernière la flamme olympique est arrivée à Marseille, première étape de son tour de France avant la cérémonie d'ouverture des jeux de la 33<sup>ème</sup> olympiade le 26 juillet prochain, et ce dans une vraie liesse populaire que nous avons pu apprécier à distance. Malheureusement, les Lyonnais n'auront pas le bonheur de profiter de cette ferveur ; le président de la Métropole de Lyon a en effet refusé d'accueillir la flamme sur notre territoire.*

*Décidément, les écologistes Lyonnais n'aiment pas les fêtes populaires.*

*Alors que le Tour de France faisait étape dans notre ville – une décision prise sous le mandat précédent – Grégory DOUCET a jeté l'anathème sur cet événement sportif, qui est le troisième le plus suivi dans le monde.*

*Il avait également refusé le survol de notre ville par la patrouille de France à mon grand regret.*

*Enfin, alors que pour la première fois depuis douze ans, l'Olympique Lyonnais est en finale de la coupe de France de football, nous avons appris la semaine dernière que ce match ne sera pas retransmis sur écran géant.*

*Ce refus de la flamme olympique s'inscrit donc dans une – hélas – longue série.*

*Pour se défendre, le président de la Métropole juge que le coût pour accueillir la flamme est bien trop élevé. Et on nous explique que la flamme paralympique passera bien par Lyon.*

*C'est certes vrai, mais pourquoi opposer flamme paralympique et flamme olympique ? C'est là le contraire de l'inclusion. Et comment justifier que la Métropole de Lyon n'ait pas les moyens de payer le passage de la flamme alors que des départements beaucoup moins peuplés et moins riches l'ont fait sans problèmes ?*

*La Métropole est moins regardante à la dépense pour les événements dont l'audience est moindre et qui parfois même n'ont finalement pas lieu.*

*Si au moins nous étions sûrs que cet argent soit réinvesti au service des Grands Lyonnais ? Mais force est de constater que les services publics ne s'améliorent pas, parfois même ils régressent, comme c'est le cas par exemple de la collecte des ordures ménagères.*

*Où va l'argent des Grands Lyonnais ? Même question à la Ville.*

*L'exécutif a fait le choix d'augmenter les impôts et notamment la taxe foncière. Y a-t-il plus de projets ? Non, puisqu'il abandonne des projets pourtant bien inscrits à la Programmation Pluriannuelle des Investissements. Y a-t-il plus de services ? Non, puisque sous l'effet de la démographie par exemple il y a moins d'élèves et donc moins de classes et sous les effets de la difficulté de recrutement, il y a moins de berceaux disponibles dans les structures de Petite Enfance.*

*Où va l'argent ? Où va l'argent des Lyonnais ?*

*Je ne peux terminer ce mot d'introduction sans évoquer la sanction prise par le Maire de Lyon à l'encontre de celle qui est désormais l'ex Adjointe à la Culture. Je ne polémiquerai pas sur les dissensions politiques au sein de la majorité, même si cet épisode montre que Grégory DOUCET ne supporte décidément pas la contradiction.*

*Je formulerai cependant deux inquiétudes :*

- ✓ Malgré ses défauts et malgré nos désaccords politiques, je sais que Madame Nathalie PERRIN-GILBERT aime la culture et notre ville est une ville qui rayonne d'abord par sa culture. Cette thématique est en revanche un angle mort du discours et de l'action écologiste alors que c'est pourtant le premier budget de notre ville. J'ignore qui sera la prochaine ou le prochain adjoint à la Culture, mais j'espère qu'il ou elle saura donner à cette thématique l'engagement et la passion qu'elle mérite.*
- ✓ Je suis inquiète également, et je ne dois pas être la seule dans cette salle, pour notre musée Guimet. Si Nathalie PERRIN-GILBERT portait un congé pour ce site, les Ecologistes avaient, par la voie de la première Adjointe, exprimés de fortes réserves. Je formule donc le vœu que la*

*prochaine ou le prochain Adjoint à la Culture saura porter un projet ambitieux pour le musée Guimet, - si possible en écoutant les élus d'arrondissement - et le défendre face à ceux qui pensent que la culture, au fond, c'est accessoire.*

Je vous remercie. »

\*\_\*\_\*

## Examen des rapports

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'arrondissement de passer à l'examen des 39 rapports composant l'ordre du jour de cette séance.

**2024-25657-CMMA6-182 : Réalisation de notices biographiques de femmes lyonnaises – Approbation de la convention de partenariat 2023-2026 entre la Ville de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2**

**Rapporteur : Madame Delphine BORBON**

Monsieur le Maire demande à Madame BORBON de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme BORBON : « *Monsieur le Maire, chers collègues,*

*Il s'agit d'approuver ici la convention de partenariat 2023-2026 entre la Ville de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2.*

*La Ville de Lyon est engagée depuis de nombreuses années dans une politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Elle se décline dans l'ensemble de ses politiques publiques et notamment en menant des actions et en soutenant des dispositifs visant à mettre en visibilité la place des femmes dans la société et l'espace public.*

*Une des actions est la dénomination des rues, des espaces publics et des équipements administratifs municipaux.*

*Aujourd'hui, 13 % de noms de rues et de lieux font référence à une femme.*

*La Ville souhaite disposer d'une réserve de notices biographiques concernant les femmes Lyonnaises engagées dans la vie de la cité afin de contribuer à l'alimentation des cultures des nominations.*

*C'est dans ce contexte qu'a été élaborée cette convention entre la Ville de Lyon et l'Université Lyon 2.*

*Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs d'adopter les décisions suivantes :*

- ✓ *Adopter la convention établie entre la Ville de Lyon et l'Université Lyon 2 ;*
- ✓ *Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-23094-CMMA6-183 : Plan handicap – Attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 112 200 euros – Exercice 2024**

**Rapporteur : Madame Dominique TRIBALAT**

Monsieur le Maire demande à Madame TRIBALAT de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme TRIBALAT : « Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus,

*Cette délibération est relative au versement de subventions de fonctionnement à 35 associations œuvrant dans le champ du handicap pour un montant de 112 200 euros.*

*La loi de 2005 et le Plan Handicap 2023-2026 de la Ville de Lyon ont pour finalité l'accessibilité universelle et l'inclusion de tous dans la société. Pour leur mise en place, et en accord avec la Commission Communale d'Accessibilité, il faut des fonds.*

*Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération dont deux associations du 6<sup>ème</sup> arrondissement sont concernées : « Association Valentin Haüy » et la « Compagnie du Gai Savoir ».*

*Je vous remercie. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

### **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-23093-CMMA6-184 : Attribution de subventions au titre de la promotion de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et de l'hospitalité pour un montant de 294 805 euros – Exercice 2024**

**Rapporteur : Madame Delphine BORBON**

Monsieur le Maire demande à Madame BORBON de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme BORBON : « Monsieur le Maire, chers collègues,

*Il vous est proposé ici l'attribution de subventions au titre de la promotion de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et de l'hospitalité pour un montant total de 294 805 euros répartis de la manière suivante :*

- ✓ *128 075 euros sur la promotion de l'égalité femmes-hommes. Dans ce présent axe, trois associations du 6<sup>ème</sup> arrondissement sont concernées : « Arianelles », une association qui bénéficiera d'une subvention pour la première fois ; « Femmes battantes », avec laquelle nous entretenons des liens réguliers et « Au Tambour », bien connue notamment à travers les actions de collecte qui ont été menées par la mairie.*
- ✓ *111 730 euros de subventions dédiées aux droits des citoyens ;*
- ✓ *55 000 euros dédiés au domaine de l'hospitalité. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL qui souhaite demander à Madame BORBON d'expliquer son choix de voter contre cette demande de subvention.

Madame BORBON répond à Monsieur REVEL et explique son refus par le choix du collectif « Fiertés en lutte » d'organiser la marche des fiertés en non-mixité. Elle explique que cette marche de lutte contre l'homophobie doit se faire en commun.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame BRUGNERA qui souhaite intervenir.

Madame BRUGNERA rejoint Madame BORBON en ce qui concerne les cortèges en non-mixité pendant la marche des fiertés. Elle explique qu'elle vote néanmoins pour cette demande de subvention car elle précise faire confiance aux associations pour qu'elles améliorent leurs potentiels dysfonctionnements.

**VOTE SEPARÉ SUR LA SUBVENTION AU COLLECTIF « FIERTÉS EN LUTTE »**

M. Marc AUGOYARD, M. Gérard AVAKIAN, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, Mme Delphine BORBON, M. Olivier BOUZARD, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Houria DELLI, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, Mme Isabelle RAMET, M. Samuel SOULIER, M. Jacques STUDER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT votent contre.

Mme Anne BRUGNERA, Mme Florence DELAUNAY, M. Farid EL MAKRINI, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, M. Ivan REVEL votent pour.

**LE VOTE SUR LA SUBVENTION AU COLLECTIF « FIERTÉS EN LUTTE » EST REJETÉ.**

**VOTE SEPARÉ SUR LA SUBVENTION AU COLLECTIF « UD CGT 69 »**

M. Gérard AVAKIAN, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, M. Olivier BOUZARD, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, Mme Isabelle RAMET, M. Samuel SOULIER, M. Jacques STUDER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT votent contre.

M. Marc AUGOYARD, Mme Delphine BORBON, Mme Anne BRUGNERA, Mme Florence DELAUNAY, Mme Houria DELLI, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, M. Ivan REVEL votent pour.

Monsieur le Maire prend la parole pour expliquer son refus de voter pour la demande de subvention au collectif « UD CGT 69 ». Il explique que ce dernier demande une subvention supplémentaire de 1 500 euros pour du fonctionnement général alors qu'il perçoit déjà une subvention annuelle de fonctionnement.

**LE VOTE SUR LA SUBVENTION AU COLLECTIF « UD CGT 69 » EST REJETÉ.**

**VOTE SUR LE RAPPORT (HORS SUBVENTIONS ALLOUÉES AU COLLECTIF « FIERTÉS EN LUTTE » ET A L'ASSOCIATION « UD CGT 69 »)**

**LE RAPPORT (HORS SUBVENTIONS ALLOUÉES AU COLLECTIF « FIERTÉS EN LUTTE » ET A L'ASSOCIATION « UD CGT 69 ») EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2024-25590-CMMA6-185 : Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 997 850 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles**

**Rapporteur : Madame Houria DELLI**

Monsieur le Maire demande à Madame DELLI de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme DELLI : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus,

*Le projet de rapport a pour objet l'approbation de subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 997 850 euros et l'autorisation de signature de conventions de financement pour les montants alloués à partir de 23 000 euros.*

*En matière de politique de solidarité à l'égard des personnes vulnérables, la Ville de Lyon, par le biais du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), intervient à différents niveaux :*

- ✓ *Par un soutien financier qui œuvre dans l'aide alimentaire, l'accompagnement et l'accueil social;*

- ✓ Par la signature de conventions pluriannuelles pour quatre associations notamment. Sur le 6<sup>ème</sup> arrondissement, il y a « L'Armée du Salut » qui intervient au niveau alimentaire et dont la demande de subvention s'élève à 40 000 euros ; « Le Foyer Notre Dame des Sans-Abri » qui agit dans le cadre de ses accueils de jour et dont la demande de subvention s'élève à 197 000 euros pour le Centre Hospitalier Universitaire Gabriel ROSSET et 93 000 euros pour les accueils de jour des 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements.

Pour information concernant ces associations, sont concernées dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement : « l'Armée du Salut » ; l'association « Au Tambour » qui consiste en un accueil de jour pour les femmes victimes de la précarité et dont le montant de la subvention s'élève à 7 000 euros ; « Le Foyer Notre Dame des Sans-Abri » ; l'association « ALYNEA » dans le cadre de sa maraude jeune et son expertise conjointe sur le réseau habitat précaire pour qui la demande de subvention s'élève à 120 000 euros.

De nombreuses autres associations sont concernées par cette délibération :

- ✓ La « Banque Alimentaire » pour un montant de 50 000 euros ;
- ✓ Les « Restaurants du Cœur » pour un montant de 50 000 euros également.

Concernant les organismes, le montant des aides financière proposées sont égales ou supérieurs à 23 000 euros ou si le montant cumulé avec d'autres financements déjà alloués en 2024 et supérieurs à 23 000 euros, les conventions de financement sont soumises à votre approbation et sont au nombre de douze au total : La « Banque Alimentaire », Les « Restaurants du Cœur », « Alis », « Le Foyer Notre Dame des Sans-Abri », « Le Mas », la « Fondation AJD », « ALYNEA », « Amicale du Nid », « Secours Populaire Français », la « Fondation Armée du Salut », le « Forum Réfugiés », « Médecins du monde » sont approuvées.

Si ce projet recueille votre agrément, il vous est proposé Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les Elus, d'adopter les décisions suivantes :

- ✓ Allouer les subventions aux organismes énumérés dans le tableau joint pour un montant total de 997 850 euros ;
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Lyon à signer les conventions de financement établies entre la Ville de Lyon et les associations concernées.

Pour information pour les petits montants, les versements se feront en direct et sans convention.

Je vous remercie. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-24970-CMMA6-186 : Programmation financière 2024 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du Contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 270 700 euros**

**Rapporteur : Madame Françoise BLANC**

Monsieur le Maire demande à Madame BLANC de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme BLANC : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Ce rapport concerne l'attribution de subventions à 23 structures, pour un montant de 270 700 euros, dans le cadre de la programmation financière 2024, au titre du volet Santé de la Convention Territoriale du Contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération lyonnaise.

En clair, il s'agit d'accorder des subventions aux structures qui œuvrent pour une augmentation de l'offre de soins de proximité générant un meilleur accès aux soins, pour les personnes les plus vulnérables et

ce, dans les nouveaux quartiers prioritaires. Je rappelle que notre 6<sup>ème</sup> arrondissement n'a aucun Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV).

La finalité est donc de lever les obstacles au parcours de soin, promouvoir la Santé par l'information sur la prévention, expliquer ce qu'est une meilleure alimentation, conseiller l'activité physique, améliorer l'habitat et maintenir dans leur environnement des personnes relevant de la psychiatrie.

Quelques exemples de structures :

- ✓ « RESAMUT » dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement dont l'action porte sur la Maison des Adolescents du Rhône ;
- ✓ « L'association pour l'animation et la gestion des centres sociaux Croix Roussiens », dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, qui s'intéresse à la Santé et au bien-être des femmes ;
- ✓ « Passerelle d'Eau de Robec » dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, est une épicerie sociale et solidaire des Canuts au marché ;
- ✓ « EUREQUA », dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, unit le lien social et l'activité économique ;
- ✓ « Le centre social Bonnefoy », dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement, allie le « bien manger et bouger sans dépenser » ;
- ✓ « L'association pour la gestion du centre socioculturel de Gerland » dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement a pour slogan « santé bien-être 2024. »

Je limite cette liste à la représentativité des seuls arrondissements concernés.

Le budget est globalement similaire à celui de 2023.

Si ces dispositions vous agrément, je vous prie d'effectuer un vote favorable.

Je vous remercie de votre attention. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25646-CMMA6-187 : Adoption et renouvellement de conventions cadre, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et des contrats et autorisation de signature**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CABRERA : « Monsieur le Maire, chers collègues,

Les associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance formalisent leurs relations contractuelles avec la Ville de Lyon, pour une durée de trois ans, sous la forme de conventions-cadre pour le subventionnement et de conventions d'occupation temporaire pour la mise à disposition des locaux appartenant à la Ville.

Pour notre arrondissement, le relais d'assistantes maternelles, « les Pitchounes » a reçu, pour mémoire, 26 400 euros de subvention de fonctionnement pour l'année 2024 ; aujourd'hui je vous propose de voter la convention d'occupation temporaire des locaux, dont la valeur locative annuelle est de 17 243 euros. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25219-CMMA6-188 : Re Lyon Nous 2024 - Mise à disposition de locaux - Approbation de convention**

**Rapporteur : Monsieur Olivier BOUZARD**

Monsieur le Maire demande à Monsieur BOUZARD de bien vouloir présenter ce rapport.

M. BOUZARD : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir,*

*La Ville de Lyon organise la 9<sup>ème</sup> édition de l'événement « Re Lyon Nous », qui aura lieu le dimanche 16 juin 2024 sur les 1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements.*

*« Re Lyon Nous » est un événement gratuit organisé intégralement par les services de la Ville de Lyon, il permet aux Lyonnaises et Lyonnais de découvrir Lyon autrement tout en s'amusant. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-19943-CMMA6-189 : Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association Lyon Echecs Passion 64 pour l'organisation de la 31<sup>ème</sup> édition du « Tournoi philanthropique Echecs et dames » le 15 juin 2024 à l'Escale Lyonnaise à Lyon 6<sup>ème</sup>**

**Rapporteur : Madame Dominique TRIBALAT**

Monsieur le Maire demande à Madame TRIBALAT de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme TRIBALAT : « *Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Élus,*

*Qui ne connaît pas Monsieur CRESTON et l'association « Lyon Echecs Passion 64 » avec ses 668 adhérents ?*

*Le 15 juin 2024 à l'Escale Lyonnaise, se tiendra la 31<sup>ème</sup> édition du Tournoi Philanthropique Echecs et Dames au profit des enfants malades de l'Association Kiwi Organisation.*

*Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 12 568 euros ; l'association a sollicité une aide financière de 2 000 euros.*

*La Ville de Lyon dans cette délibération propose de verser une subvention de 1 500 euros.*

*Je vous demande de donner un avis favorable à cette délibération.*

*Je vous remercie. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25351-CMMA6-190 : Dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport**

**Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN**

Monsieur le Maire demande à Monsieur TERMOZ-MAZAN de bien vouloir présenter ce rapport.

M. TERMOZ-MAZAN : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus,

*Les agressions sexuelles et les comportements sexistes et discriminants constituent un fléau qui vient impacter tous les milieux et qui sont en totale opposition avec les valeurs d'épanouissement et d'émancipation portées par la pratique du sport.*

*Dans le sillage du mouvement « #Metoo », de révélations de sportives et sportifs de haut niveau mais aussi des travaux de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (CIIVISE), la libération de la parole a peu à peu conduit certains responsables politiques nationaux à s'engager.*

*En 2019, l'étude intitulée « Violences sexuelles dans le sport en France », commandée par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, montrait ainsi que 12 % des personnes interrogées déclaraient avoir été victimes de violences sexuelles dans le cadre de leur pratique sportive.*

*Les collectivités locales, premiers partenaires du sport ainsi que les fédérations, les acteurs du sport professionnel et amateur et l'ensemble les partenaires publics et privés du sport ne peuvent plus ignorer ce sujet.*

*Dans ce contexte et face à la gravité de cette situation et à la persistance des actes violents sexistes et discriminants, la Ville de Lyon a souhaité engager un dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport.*

*A l'initiative de l'exécutif municipal, la Ville de Lyon a annoncé, qu'à partir de septembre 2024, les attributions de subvention à caractère sportif, les mises à disposition de créneaux ponctuels et annuels dans les équipements sportifs municipaux, ainsi que les utilisations de locaux municipaux à des fins sportives, seront conditionnées à la sensibilisation préalable obligatoire des responsables des structures concernées. Ainsi, pour chacune de ces entités, à minima deux personnes des équipes dirigeantes et encadrantes devront attester avoir participé à un temps de sensibilisation aux enjeux de la lutte contre les agressions sexuelles, les comportements sexistes et LGBTphobes dans le sport.*

*180 perçoivent des subventions, et 400 sont utilisateurs des 51 gymnases, 22 stades, 11 piscines, 02 patinoires, ou encore des infrastructures spécifiques comme le Vélodrome Georges-Préveral, le Palais des Sports de Gerland, la Halle d'Athlétisme Stéphane Diagana, les clos boulistes municipaux ou encore les sites dédiés au tennis, etc.*

*Aussi je vous propose de donner un avis favorable à la mise en œuvre de la conditionnalité à la sensibilisation aux enjeux de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport, préalable à toute demande de subvention à caractère sportif, de mises à disposition de créneaux dans les équipements sportifs municipaux, ainsi qu'à l'utilisation de locaux municipaux pour des finalités sportives. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25648-CMMA6-191 : Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 600 euros au titre de l'année 2024 pour la gestion de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Les Bambins du 6 », sis 56 rue d'Inckermann à Lyon 6<sup>ème</sup>, géré par l' « Association Entraide Protestante de Lyon » siégeant 30 rue Rachais, à Lyon 7<sup>ème</sup> – Approbation et autorisation de signature de conventions**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CABRERA : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*

*Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri a créé une structure d'accueil pour femmes seules, avec ou sans enfants, 56 rue d'Inkermann. Afin de compléter leur accompagnement social, une micro-crèche, « les Bambins du 6 » occupera le rez-de-chaussée du foyer et, pour permettre une mixité en son sein, certaines places seront proposées aux familles de l'arrondissement, par la commission d'admissions.*

*Nous nous réjouissons de cette initiative dans notre arrondissement et de l'ouverture de berceaux supplémentaires.*

*J'en profite pour dénoncer le manque de places dans nos crèches, faute de personnel, nous avons des berceaux gelés dans de nombreuses structures.*

*Le budget de fonctionnement 2024 présenté par l'association Entraide Protestante de Lyon, qui en assurera la gestion, est de 90 016 euros.*

*Il nous est proposé de voter une subvention de fonctionnement pour la période de septembre à décembre 2024, pour un montant de 25 600 euros ; d'adopter une convention-cadre avec la ville de Lyon et d'approuver une convention d'application financière.*

*Mesdames et Messieurs les Élus, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de les voter. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-24983-CMMA6-192 : Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux Initiatives Associatives et aux Evènements Festifs » pour un montant total de 90 971 euros**

**Rapporteur : Madame Dominique TRIBALAT**

Monsieur le Maire demande à Madame TRIBALAT de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme TRIBALAT : « *Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Élus,*

*Il s'agit de voter l'attribution de subventions de fonctionnement à 27 associations dans le cadre de l'appel à projets intitulé « Soutien aux initiatives Associatives et aux Evènements festifs » pour un total de 90 971 euros.*

*En raison des Jeux Olympiques en France cet été, cette délibération a pour but de favoriser les actions visant à développer le Sport pour tous.*

*Aucune association de notre arrondissement n'est concernée.*

*Je vous demande donner un avis favorable. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25360-CMMA6-193 : Attribution de subventions d'investissement de 2 500 euros à diverses associations de sport amateur – Approbation de conventions mixtes et d'application financière et autorisation de signature des conventions mixtes et d'application financière correspondantes – Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004**

**Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN**

Monsieur le Maire demande à Monsieur TERMOZ-MAZAN de bien vouloir présenter ce rapport.

M. TERMOZ-MAZAN : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus,*

*La Ville de Lyon accompagne les associations de sport amateur implantées sur son territoire dans l'achat de matériels nécessaires au développement de leurs projets de club.*

*Sont proposées dans le présent projet de délibération deux subventions d'investissement à deux associations pour un montant total de 2 500 euros, dont une concerne le 6<sup>ème</sup> arrondissement, à savoir l'association « Cercle Bellecombe Lyon », sise 38 rue de la Viabert à Lyon 6<sup>ème</sup>.*

*Fondée en 1958, l'association « Cercle Bellecombe Lyon » est une association omnisports qui compte plus de 800 adhérents. Parmi les activités qu'elle propose, elle compte une section escrime à l'épée nommée « Lyon Epée Métropole » qui réunit près de 70 pratiquantes et pratiquants.*

*Pour améliorer les conditions d'accueil et accroître l'attractivité de l'escrime à l'épée, discipline olympique et paralympique, l'association « Cercle Bellecombe Lyon » souhaite acheter des masques, des gants, des tenues et des armes, des matériels destinés à la pratique des enfants (à partir de 5 ans) comme à celle des adultes.*

*Le budget prévisionnel de ces achats s'élève à un montant de 2 567 euros.*

*L'association « Cercle Bellecombe Lyon » a sollicité l'octroi d'une aide financière municipale de 1 500 euros.*

*Je vous propose de donner un avis favorable pour l'obtention d'une subvention d'investissement à l'association « Cercle Bellecombe Lyon » de 1 000 euros pour l'achat de ces matériels. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-24760-CMMA6-194 : Approbation de conventions de mise à disposition gratuite d'espaces entre la Ville de Lyon – Archives municipales et 9 associations pour la période 2024-2027**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CABRERA : « *Monsieur le Maire, chers Élus,*

*Les Archives municipales de Lyon sont un lieu de collecte, de conservation et de valorisation de la mémoire de notre ville. Afin de diffuser celle-ci, des associations proposent des conférences et animations gratuites.*

*Il nous est proposé de voter aujourd'hui la mise à disposition gratuite de la salle de conférence des Archives municipales pour l'année en cours ainsi que pour les trois prochaines années scolaires, soit jusqu'au 31 juillet 2027, au profit de neuf associations.*

*Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de les voter. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25064-CMMA6-195 : Approbation de la gratuité d'entrée dans les musées de la Ville de Lyon pour les enfants et adultes accompagnants des écoles du Plateau Saint-Rambert participant au défi « 10 jours sans écran » du 14 au 23 mai 2024**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Mme CABRERA : *« Monsieur le Maire, chers collègues,*

*Cinq écoles du plateau de Saint-Rambert se lancent le défi de passer dix jours sans écran : le personnel, les enseignants et familles sont impliqués dans cette opération.*

*Afin de proposer des activités alternatives et amener certaines familles à découvrir notre richesse muséale les 18 et 19 mai 2024, dans ce cadre, il nous est proposé de voter la gratuité des musées.*

*Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de les voter. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Madame BRUGNERA qui souhaite intervenir.

Madame BRUGNERA salue l'engagement de ces établissements et espère que ce phénomène suscitera une dynamique auprès d'autres établissements l'an prochain. Elle soutient ce projet et souligne la dangerosité des écrans chez les plus jeunes qu'elle considère comme un enjeu de santé publique majeur.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25207-CMMA6-196 : Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins, pour l'organisation de l'édition 2024 du festival Jazz à Cours et à Jardins**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Mme CABRERA : *« Monsieur le Maire, chers Élus,*

*L'association Jazz à cours et à jardins organise la treizième édition du festival « Jazz à cours et à jardins » sur sept jours entre avril et juin 2024, en plein air dans des cours et jardins privés ou publics.*

*Une vingtaine de spectacles gratuits sont au programme, dont un, dans la cour de l'hôtel du gouverneur militaire dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement.*

*Il nous proposé aujourd'hui de voter une subvention de 3 000 euros pour ce festival.*

*Mesdames et Messieurs les Elus, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie d'adopter cette décision. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25148-CMMA6-197 : Approbation de la mise à disposition gratuite des locaux du Musée d'art contemporain et du Musée des beaux-arts pour la tenue du 36<sup>ème</sup> Congrès International d'Histoire de l'Art (23 au 28 juin 2024) et approbation de la gratuité d'entrée pour les congressistes dans tous les musées municipaux et pour tous les visiteurs lors de la nocturne de clôture organisée au Musée d'art contemporain**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Mme CABRERA : « *Monsieur le Maire, chers collègues,*

*Depuis cent ans, le Comité International d'Histoire de l'Art (CIHA), organise tous les quatre ans un congrès international. Le 36<sup>ème</sup> congrès « Matière matérialité », se déroulera à Lyon du 23 au 28 juin 2024 et accueillera 1 200 professionnels du monde entier.*

*Compte tenu du prestige de cette manifestation, il nous est proposé de voter la mise à disposition gratuite des locaux du Musée d'art contemporain qui accueillera plusieurs conférences, la mise à disposition gratuite du cloître du Musée des Beaux-arts, le 25 juin ; la gratuité d'entrée pour les congressistes dans tous les musées municipaux du 23 au 28 juin inclus et une gratuité d'entrée pour tous les visiteurs lors de la clôture le 27 juin au Musée d'art contemporain.*

*Je vous prie de voter ces dispositions. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25153-CMMA6-198 : Approbation de la gratuité d'entrée au Musée d'art contemporain pour tous les visiteurs dans le cadre de la nocturne des Fiertés du 8 juin 2024**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Mme CABRERA : « *Monsieur le Maire, chers collègues,*

*La Marche des Fiertés a lieu chaque année le deuxième samedi du mois de juin.*

*La 28<sup>ème</sup> édition se déroulera le 08 juin 2024, partira de la Manufacture des tabacs pour s'achever dans le Parc de la Tête d'or, où un village associatif se tiendra de 16h à 19h.*

*Le Musée d'art contemporain souhaite s'associer à cet événement et il nous proposé de voter la gratuité pour tous les visiteurs lors de la nocturne organisée par le Musée.*

*Mesdames et messieurs les Elus, je vous prie de donner votre avis sur cette délibération. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-24691-CMMA6-199 : Approbation de tarifs supplémentaires pour la saison 2024-2025 des Célestins, Théâtre de Lyon**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Mme CABRERA : « *Monsieur le Maire, chers collègues,*

*Lors du Conseil municipal du 21 mars 2024, la grille tarifaire du Théâtre des Célestins a été votée.*

*Aujourd'hui, il nous est proposé de voter des tarifs spécifiques liés à des programmations dans le cadre du festival « Karavel » et dans le cadre d'un partenariat avec le Théâtre de la Croix Rousse.*

*Par ailleurs, il nous est demandé d'inclure dans le tarif « solidaire » les bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI).*

*Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de les voter. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25324-CMMA6-200 : Approbation de tarifs complémentaires et de leurs modalités d'application dans les musées de la Ville de Lyon**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Mme CABRERA : « *Monsieur le Maire, chers Élus,*

*Depuis février 2023 la Ville de Lyon a une nouvelle politique tarifaire pour nos musées.*

*À l'aune de l'expérience de nos six musées, il nous est proposé de voter des tarifs complémentaires à destination des visiteurs individuels : la gratuité canicule, de nouveaux tarifs applicables à partir du 02 septembre 2024, ainsi qu'un élargissement des conditions de justification pour les personnes en situation de handicap.*

*Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de les voter. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-24980-CMMA6-201 : Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 235 600 euros**

**Rapporteur : Madame Dominique TRIBALAT**

Monsieur le Maire demande à Madame TRIBALAT de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme TRIBALAT : « *Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Élus,*

*Cette délibération concerne l'attribution de subventions de fonctionnement pour 235 000 euros dans le cadre du projet de transformation de la Place Gabriel Péri.*

*Dix-neuf associations vont en bénéficier pour réaliser leurs actions dont la « Fondation Armée du Salut Cité de l'avenue Thiers » dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement à Lyon.*

*Mesdames, Messieurs les Élus, merci de donner un avis favorable. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25204-CMMA6-202 : Attribution de subventions pour la programmation du Festival « Entre Rhône et Saône 2024 » — Approbation de conventions**

**Rapporteur : Monsieur Olivier BOUZARD**

Monsieur le Maire demande à Monsieur BOUZARD de bien vouloir présenter ce rapport.

M. BOUZARD : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*

*La 3<sup>ème</sup> édition du festival « Entre Rhône et Saône », se tiendra cette année du 28 au 30 juin 2024.*

*L'objectif de cet évènement est de renouer avec le passé fluvial de Lyon, et d'éveiller les consciences sur les dangers planant sur cette ressource précieuse et vitale.*

*Ce festival s'adresse à l'ensemble de la population et se structure autour de trois grands thèmes : célébrer, protéger et découvrir.*

*Pour cette troisième édition, les Lyonnais seront invités à participer activement aux diverses festivités proposées : la grande parade, des joutes nautiques, des courses de kayak et d'aviron, des actions de sensibilisation et de dépollution, des bals, des conférences ou encore des marches exploratoires à la découverte de l'incroyable biodiversité vivant au bord du fleuve.*

*Mais également, afin de découvrir le Musée des Beaux-Arts, des visites guidées seront organisées (quatre créneaux avec 25 personnes à chaque fois, soit un maximum de 100 personnes).*

*Pour la programmation de cette troisième édition, les projets ont été retenus au regard de leur pertinence et de leur adéquation avec les orientations et les objectifs du Festival.*

*La sélection a été effectuée, uniquement, par la mairie centrale, faisant suite à un appel à projets : 210 candidatures d'associations de proximité, principalement installées dans le Rhône.*

*Le montant global des subventions allouées pour cette année s'élève à 174 015 euros (204 421 euros pour 2023). »*

Après son intervention, Monsieur BOUZARD rajoute que la mairie centrale aurait pu profiter de la tenue de ce festival pour autoriser la flamme olympique sur le territoire de la Ville de Lyon. Il rejoint donc les propos de Madame BRUGNERA tenus à ce sujet au début de la séance de ce présent conseil d'arrondissement.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25205-CMMA6-203 : Attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors! » 2024 – Approbation de conventions**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CABRERA : « *Monsieur le Maire, chers collègues,*

*Depuis vingt ans « Tout l'monde dehors » propose chaque été, dans les neuf arrondissements de Lyon, des événements gratuits, en plein air.*

*Sans augmentation de budget, nous aurons huit événements entre le 02 juillet et le 25 août dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement.*

*La sélection a été faite par les membres des conseils de quartier, je les remercie de leur contribution.*

*Si ces dispositions recueillent votre agrément je vous prie de voter ces dispositions et serai ravie de vous retrouver lors de ces rendez-vous. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite poser une question.

Monsieur REVEL demande à Madame CABRERA comment les conseils de quartiers ont-ils pu être associés à la décision.

Madame CABRERA répond à Monsieur REVEL en expliquant que depuis le début du mandat et dans le cadre de la commission culture, les conseils de quartiers sont sollicités pour avis et associés au choix de la programmation de « Tout l'monde dehors ».

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite poser une question.

Monsieur AUGOYARD rappelle à Monsieur REVEL que l'intervention des habitants s'inscrit dans la démarche de démocratie participative.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

#### **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-24975-CMMA6-204 : Programmation financière 2024 au titre du volet culture de la Politique de la ville et des projets artistiques et culturels à destination de publics spécifiques - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 356 700 euros**

**Rapporteur : Madame Analia CABRERA**

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Mme CABRERA : « *Monsieur le Maire, chers collègues,*

*La Ville de Lyon propose deux appels à projet annuels au titre du volet culture de la Politique de la Ville, nous saluons l'existence de deux projets pour notre arrondissement, grâce au travail qui a été fait dans le cadre de la Charte de coopération culturelle, n'ayant pas de Quartier Prioritaire de la Ville dans notre arrondissement.*

*Sur un total de 356 000 euros, un projet de résidence artistique dans la résidence autonomie senior « Thiers » verra le jour pour un montant de 10 000 euros et un nouveau projet d'éducation artistique et culturelle avec un dispositif de chapiteau-théâtre itinérant au Parc de la Tête d'or.*

*Véritable théâtre démontable, Pierre Desmarests et la compagnie Social Palace offriront à dix classes de l'arrondissement une journée autour de trois espaces, exposition, fabrication et une véritable scène de spectacle.*

*Si ces dispositions recueillent votre agrément je vous prie de voter cette délibération. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

## **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-21916-CMMA6-205 : Convention de partenariat entre les Aéroports de Lyon et la Ville de Lyon – Accueil temporaire au parc zoologique d'animaux de la faune sauvage exotique provenant de saisies aux frontières**

**Rapporteur : Madame Virginie FOURNEYRON**

Monsieur le Maire demande à Madame FOURNEYRON de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme FOURNEYRON : *« Mesdames et Messieurs les Élus,*

*Aux points d'entrée de voyageurs, les contrôles sanitaires sur les animaux familiers de compagnie en provenance des pays tiers à l'Union européenne sont effectués par les agents de la Douane, et peuvent donner lieu à la mise en évidence d'animaux au statut sanitaire incertain.*

*Les agents de la Douane sont également susceptibles d'identifier des introductions frauduleuses d'animaux non domestiques non déclarés, lors de contrôles sur des bagages ou marchandises de fret en provenance des pays tiers.*

*À cet effet, l'aéroport Lyon-Saint Exupéry, point d'entrée du territoire, et plus spécifiquement la société « Aéroports de Lyon » (ADL) doit prendre « les dispositions nécessaires pour assurer, en propre ou par convention, la prise en charge dès leur arrivée sur le point d'entrée du territoire des animaux dont le statut sanitaire est incertain, leur hébergement et leur isolement ».*

*Les ADL se tournent aujourd'hui vers la Ville de Lyon et notamment son parc zoologique, car ce dernier répond aux obligations légales relatives à la détention d'animaux issus de la faune sauvage exotique.*

*Cette convention détaille les conditions d'accueil prévues au parc zoologique de Lyon :*

- ✓ Les animaux de la faune sauvage exotique de statut sanitaire incertain saisis par les autorités au sein de l'Aéroport de Lyon Saint Exupéry (une dizaine de spécimen par an environ – principalement des reptiles) ;*
- ✓ Les animaux d'espèces autorisées dans le certificat de capacité de la responsable du parc zoologique de Lyon ainsi que dans l'autorisation d'ouverture de l'établissement ;*
- ✓ Les animaux de poids inférieur à 10 kg ;*
- ✓ L'accueil dans la quarantaine sanitaire du parc zoologique de Lyon, agréée par les autorités sanitaires et différente des zones d'accueil des animaux du parc zoologique ;*
- ✓ L'entretien par le personnel du parc zoologique, expérimenté et formé ;*
- ✓ L'accueil à titre gratuit, les deux parties s'engageant à ne pas percevoir de rétribution financière dans le cadre de l'hébergement de ces animaux. Les coûts d'entretien seront intégrés au budget de fonctionnement du parc zoologique.*

*Mesdames et Messieurs les Élus, il vous est proposé d'approuver cette convention fixant les modalités de partenariat entre la Ville de Lyon et les ADL pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Madame BRUGNERA qui souhaite intervenir.

Madame BRUGNERA profite de cette délibération pour parler du parc zoologique de Lyon. Elle souligne la gratuité de ce zoo, qui fait de lui une exception. Elle rappelle que le zoo n'est pas uniquement un lieu de divertissement et d'éducation mais aussi un lieu qui contribue à la connaissance des espèces et à la lutte pour leur préservation. Elle rappelle également que les actions menées pour le bien-être des

animaux se sont améliorées depuis les vingt dernières années. Elle salue le travail et l'engagement du personnel du parc zoologique.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25197-CMMA6-206 : Convention de coopération entre le Conservatoire d'Espaces Naturels Savoie et la Ville de Lyon – Participation du parc zoologique au programme de protection des cistudes d'Europe à proximité du lac du Bourget**

**Rapporteur : Madame Virginie FOURNEYRON**

Monsieur le Maire demande à Madame FOURNEYRON de bien vouloir poursuivre.

Mme FOURNEYRON : « Mesdames et Messieurs les Élus,

*Par le biais du parc zoologique de Lyon, la Ville coopère activement à la conservation d'espèces menacées dans le monde entier, par ses actions de conservations dans les programmes de protection européens des espèces menacées et également à travers différentes actions de conservation dans le milieu naturel. C'est dans ce dernier cadre que le parc zoologique de Lyon a été contacté par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Savoie afin d'être accompagné dans une action de relâche de cistudes d'Europe au nord du lac du Bourget.*

*La cistude est une espèce de tortue d'eau douce classée en danger sur la liste rouge des reptiles d'Auvergne Rhône-Alpes. En 2024, le CEN Savoie souhaite réaliser un renfort d'une quarantaine d'individus au nord du site où les effectifs sont encore faibles.*

*Afin d'assurer le suivi des populations de cistudes dans le temps, le Plan national d'action, qui soutient les efforts de réintroductions, incite à identifier les individus avant leur relâche à l'aide d'une puce électronique. A cet effet, le CEN Savoie a sollicité le parc zoologique de Lyon pour être accompagné dans cette tâche, les équipes du zoo ayant les compétences et connaissances réglementaires pour mener à bien cette mission.*

*Dans le cadre d'une convention de coopération avec le CEN Savoie, cinq actions sont proposées :*

- ✓ *Un accompagnement administratif quant à la législation relative au marquage de la faune sauvage ;*
- ✓ *La fourniture de 50 transpondeurs électroniques (coût estimé entre 100 et 200 euros TTC) ;*
- ✓ *L'identification par puce électronique par un vétérinaire de 50 cistudes d'Europe juvéniles, acte spécifique nécessitant des compétences liées à l'espèce et à la taille des individus concernés ;*
- ✓ *L'accompagnement des équipes du CEN Savoie lors du transport et du relâcher des animaux ;*
- ✓ *La participation au suivi en milieu naturel de l'évolution de ces populations au cours de l'année qui suit la signature de cette convention, sous forme de campagne(s) de comptage.*

*Le coût des transpondeurs électroniques sera absorbé dans le budget de fonctionnement du parc zoologique et le temps humain consacré aux différentes actions sera fourni dans le cadre des activités de conservation in situ du parc zoologique.*

*La présente convention prend effet rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 et jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2025 soit 12 mois.*

*Mesdames et Messieurs les Élus, il vous est proposé d'approuver cette convention de coopération fixant les actions à mettre en œuvre entre la Ville de Lyon et le CEN Savoie. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25552-CMMA6-207 : Groupe scolaire Jean Rostand – Cours nature – 41 rue Tête d'Or, 69006 Lyon – Opération n° 06008558. Lancement de l'opération et des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2021-3, programme n°00006**

**Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER**

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CROIZIER : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,*

*La délibération qui vous est proposée s'inscrit dans le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Rénovation et plan de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles ».*

*Elle concerne la végétalisation des cours du groupe scolaire Jean Rostand qui comporte 19 classes pour 450 élèves. L'école dispose de deux cours pour une surface totale de 1750 m<sup>2</sup>. La cour maternelle de 300 m<sup>2</sup> est relativement ombragée grâce aux trois platanes existants, mais le sol est entièrement minéral et en très mauvais état. La cour élémentaire de 1450 m<sup>2</sup> présente des sols en état correct mais elle est entièrement minérale, et sans aucune ombre.*

*Une concertation approfondie a été menée avec les enfants et le personnel de l'école.*

*Le projet paysager prévoit la plantation de douze arbres, la création de haies et bosquets arbustifs, ainsi que la mise en œuvre de sols naturels perméables sur une part importante des cours.*

*L'ensemble du coût de ces aménagements sont estimés à 690 000 euros TTC.*

*Quant au délai de réalisation, compte tenu du fait que seuls deux groupes scolaires de l'arrondissement verront leurs cours végétalisées avant la fin du mandat, et nous confirmons ce chiffre, mon collègue Jean-Michel DUVERNOIS et moi avons fortement insisté pour que les travaux se déroulent cet été.*

*Nous n'en avons pas encore confirmation.*

*Je vous demande, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs de donner un avis favorable à ce dossier. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL confirme que d'ici fin 2026, cinq écoles bénéficieront de « Cours Nature », à savoir : l'école Louis PRADEL, l'école Jean ROSTAND, l'élémentaire et maternelle Jean RACINE et l'école Antoine REMOND.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CROIZIER qui souhaite répondre à Monsieur REVEL.

Madame CROIZIER explique que certains groupes scolaires ne verront pas toutes leurs cours d'école se végétaliser, ce qui va créer des inégalités entre les élèves au sein d'un même établissement. Elle certifie que la cour de l'école Antoine REMOND ne pourra pas être végétalisée dans le temps imparti, c'est-à-dire, d'ici la fin du mandat. Madame CROIZIER regrette que la réalisation de ces « Cours Nature » soit effective uniquement pour deux groupes scolaires d'ici la fin du mandat. Elle précise que les travaux à l'école Louis PRADEL n'ont toujours pas commencé, ce qu'elle déplore.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL qui souhaite répondre à Madame CROIZIER.

Monsieur REVEL rappelle à Madame CROIZIER que ce projet touche une cour d'école en particulier et pas forcément toutes les cours au sein d'un seul et même établissement. Il précise que tout sera mis en œuvre pour que la moitié des élèves de l'arrondissement bénéficie de ces « Cours Nature » d'ici fin 2025.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CROIZIER qui souhaite répondre à Monsieur REVEL.

Madame CROIZIER est en désaccord avec Monsieur REVEL. Selon elle, seules les cours de l'école maternelle et élémentaire du groupe scolaire Jean ROSTAND et de Louis PRADEL seront réalisées. Les travaux qui concernent l'école Jean RACINE ne seront quant à eux pas terminés et ceux sur l'école Antoine REMOND resteront à l'état de projet.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DUVERNOIS qui souhaite intervenir.

Monsieur DUVERNOIS rappelle à Monsieur REVEL que des promesses ont été faites aux enfants, aux parents d'élèves et aux enseignants. Il tient donc à ce que la municipalité tienne ses engagements.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

#### **Sortie de Monsieur Jacques STUDER à 19h43.**

**M. Marc AUGOYARD, M. Gérald AVAKIAN, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, Mme Delphine BORBON, M. Olivier BOUZARD, Mme Anne BRUGNERA, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Florence DELAUNAY, Mme Houria DELLI, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, Mme Isabelle RAMET, M. Ivan REVEL, M. Samuel SOULIER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT votent pour.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-24969-CMMA6-208 : Programmation financière 2024 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 108 500 euros – Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement signée avec l'association « La Légumerie » sise 3 montée des Esses à Lyon 4<sup>ème</sup>**

**Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER**

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir poursuivre.

Mme CROIZIER : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,*

*Je ne reviendrai pas sur l'intérêt des jardins partagés sur le territoire car je l'ai déjà fait à de nombreuses reprises.*

*Cette délibération concerne la programmation financière de soutien aux jardins partagés et aux initiatives associatives en faveur de la sensibilisation et de la promotion de l'agriculture urbaine.*

*L'ensemble des subventions de fonctionnement proposées s'élève à un montant total de 108 500 euros.*

*Il est par ailleurs proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 18 000 euros à l'association « La Légumerie » au titre du soutien à son projet d'aménagement d'un jardin d'habitants dénommé « L'Oasis de Gerland. »*

*Aucune association de jardin partagé du 6<sup>ème</sup> arrondissement n'ayant sollicité de subventions, je ne sais pas trop pourquoi nous sommes sollicités mais je vous propose néanmoins de donner un avis favorable à cette délibération.*

*Je vous remercie. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

M. Marc AUGOYARD, M. G erald AVAKIAN, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Fran oise BLANC, Mme Delphine BORBON, M. Olivier BOUZARD, Mme Anne BRUGNERA, M. Herv  BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Florence DELAUNAY, Mme Houria DELLI, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, Mme C eline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, Mme Isabelle RAMET, M. Ivan REVEL, M. Samuel SOULIER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT votent pour.

**LE RAPPORT EST ADOPT    L'UNANIMIT .**

**2024-24972-CMMA6-209 : Programmation financi re 2024 au titre du Conseil local de s curit  et de pr vention de la d linquance – Attribution de subventions de fonctionnement   diff rentes associations pour un montant total de 274 000 euros**

**Rapporteur : Madame Isabelle RAMET**

**Retour de Monsieur Jacques STUDER   19h49.**

Monsieur le Maire demande   Madame RAMET de bien vouloir pr senter ce rapport.

Mme RAMET : « *Monsieur le Maire, mes chers coll gues,*

*Cette d lib ration porte sur la programmation financi re 2024 au titre du Conseil local de s curit  et de pr vention de la d linquance avec l'attribution de subventions de fonctionnement   diff rentes associations qui sont list es dans cette pr sente d lib ration pour un montant total de 274 000 euros.*

*Les associations traitent de boxe  ducative, de pr vention de violences sexistes et conjugales pour donner quelques exemples aupr s des jeunes, mais aussi d'aide aux victimes.*

*La remarque que j'aimerais faire, c'est que malheureusement aucune association n'est domicili e dans le 6 me arrondissement.*

*J'aimerais  galement mettre en exergue le r le de l'Agence Nationale Tranquillit  M diation (ANTM) qui est une association qui a pour secteur d'intervention cette ann e les 1 r, 2 me et 5 me arrondissements.*

*L'ann e derni re, le 6 me arrondissement n' tait pas vis  et je l'avais bien demand  en r union alors que nous croyons fortement au r le de l'ANTM dans notre arrondissement.*

*Il s'agit en effet d'un r le de m diation nocturne. L'ANTM intervient formidablement sur le terrain au niveau de la pr vention sant  et s curit , au niveau des nuisances sonores aussi, qui constituent un probl me que nous rencontrons fr quemment sur notre arrondissement et malheureusement nous n'avons jamais pu b n ficier de cette derni re.*

*Je rappelle que le r le de l'ANTM est un r le de m diation et non de confrontation contrairement   la police municipale ou nationale. J'estime que face aux jeunes il est pr f rable de privil gier la m diation, et ce avec des personnes qui sont form es pour  a.*

*Je rappelle aussi le probl me d'effectifs de la police municipale qui se fait particuli rement sentir d s que des probl mes de tranquillit  publique touchent des rassemblements de jeunes.*

*Je rappelle  galement que nous avons un « p le nuit » tr s important au niveau des Brotteaux avec des rassemblements d'environ 4 000 jeunes des jeudis soir aux samedis soir sur la place Jules Ferry. Je souligne que l'ANTM aurait clairement un r le primordial   jouer sur ce secteur-l .*

*Malgr  tout, je propose de voter favorablement cette d lib ration.*

*Je vous remercie. »*

Monsieur le Maire prend la parole pour ajouter un complément d'information sur ce sujet.

Monsieur le Maire espère que ce dispositif portera ses fruits et insiste sur le fait que l'insécurité augmente à Lyon, n'épargnant pas le 6<sup>ème</sup> arrondissement. En sa qualité de Maire depuis deux mandats, Monsieur le Maire constate une nette dégradation de la qualité de vie et de la sécurité à Lyon. Monsieur le Maire rappelle avoir interpellé Monsieur le Maire de Lyon et son adjoint en charge de la sécurité Monsieur Mohamed CHIH à plusieurs reprises à ce sujet pour que le système de vidéosurveillance soit déployé sur tous les axes majeurs du 6<sup>ème</sup> arrondissement et en particulier sur le secteur des Brotteaux.

Monsieur le Maire rappelle que son dernier courrier en date du 04 avril dernier, qui porte sur une agression au couteau d'un jeune garçon de 26 ans aux abords de la place Jules Ferry est resté lettre morte. Il explique que Monsieur CHIH a réagi sur les réseaux sociaux à son communiqué de presse du 13 mai. Il insiste sur le fait que la sécurité et l'apaisement de la Ville sont les premières des libertés. Il constate que les chiffres de la délinquance baissent à la Préfecture, alors que les plaintes en mairie affluent. Il rappelle en effet que les plaintes en mairie liées à la sécurité auraient doublé entre le premier trimestre 2023 et le premier trimestre 2024 et se demande à quoi est dû ce phénomène.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame BRUGNERA qui souhaite intervenir.

Madame BRUGNERA rappelle également avoir sollicité plusieurs fois Monsieur le Maire de Lyon sur le sujet de l'installation de caméras de vidéosurveillance supplémentaires dans les 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements. Elle explique avoir eu un entretien avec le Maire de Lyon qui insistait sur l'inutilité des caméras de vidéosurveillance. Madame BRUGNERA encourage donc les citoyens à ne pas abandonner en réclamant plus de sécurité sur leur territoire.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur AUGOYARD, qui souhaite intervenir.

Monsieur AUGOYARD souligne qu'il s'agit des populations les plus vulnérables en grande majorité qui sont les premières victimes de l'insécurité. Il rappelle que l'insécurité touche de nombreux riverains dans certains quartiers comme celui de la Duchère dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement. Il insiste aussi sur le fait que de nombreuses femmes, ou encore des personnes victimes d'attaques à cause de leur orientation sexuelle ne se sentent pas en sécurité dans la rue. Monsieur AUGOYARD revendique donc le fait que cette question majeure se doive de dépasser les clivages politiques.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL est d'accord avec Monsieur AUGOYARD et précise que la question de la sécurité concerne tout le monde. Toutes les infractions ou délits appellent une sanction et en amont un travail de prévention. Monsieur REVEL estime ne pas avoir eu connaissance des différentes plaintes déposées en mairie liées à l'insécurité. Il assure que les chiffres de la délinquance sont en baisse constante depuis 2022. Monsieur REVEL réaffirme que la mairie centrale effectue un grand travail de prévention et de lutte contre la délinquance à son niveau et que seuls les services de l'Etat sont responsables de la sécurité publique.

Monsieur le Maire prend la parole pour répondre à Monsieur REVEL.

Monsieur le Maire est en désaccord avec Monsieur REVEL sur les statistiques liées à la délinquance. Selon Monsieur le Maire, les chiffres augmentent en mairie. Il explique que le phénomène des plaintes en mairie liées à l'insécurité s'est accéléré depuis plusieurs mois. Monsieur le Maire sait que la vidéosurveillance n'est pas un élément de protection suffisant, mais il soutient qu'il pourrait s'agir d'un outil utile aux forces de police sur certains secteurs. Il réaffirme que c'est le rôle du Maire de Lyon de prendre des décisions fermes dans ce domaine.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur BILLARD, qui souhaite répondre à Monsieur REVEL.

Monsieur BILLARD est en désaccord avec Monsieur REVEL et explique que certains habitants vivent parfois l'horreur. Il prend l'exemple du témoignage d'un père de famille recueilli le 08 mai dernier, qui fait état de trois jeunes – dont son propre fils – qui, quant à eux, ont été agressés au visage et gazés

rue Masséna par une bande de jeunes qui quant à eux étaient huit et qui les suivaient depuis l'Hôtel de Ville. Monsieur BILLARD insiste sur le fait que ces agressions sont bien réelles et désormais quotidiennes.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame RAMET qui souhaite répondre à Monsieur REVEL.

Madame RAMET explique être en désaccord avec Monsieur REVEL à propos des pouvoirs des services de l'Etat en matière de délinquance. Elle s'appuie sur la loi en précisant que l'Etat n'est pas le seul responsable de la sécurité dans la Ville car le Maire de Lyon a lui aussi son rôle à jouer dans ce domaine. Elle rappelle que la loi confère au Maire d'une commune les missions d'assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques. Elle explique que le fait de renoncer à ces missions, revient à renoncer aux fonctions premières d'un Maire. Elle déplore que Monsieur le Maire de Lyon ne se repose que sur l'Etat, car chaque représentant à l'échelle locale doit donner aux polices municipale et nationale, les moyens d'agir et les moyens de les rendre attractives pour combler le manque d'effectifs. Elle déplore la dégradation de la vie quotidienne des Lyonnais ainsi que les nombreux dysfonctionnements des caméras de vidéosurveillance déjà existantes. Elle précise également qu'en l'absence de ces caméras, l'Etat en personne a eu besoin de faire venir des drones à Lyon pour mettre un frein aux émeutes de juin 2023.

Monsieur le Maire cède de nouveau la parole à Madame BRUGNERA qui souhaite intervenir.

Madame BRUGNERA rejoint Madame RAMET sur la nécessité de faire venir les drones pendant les émeutes pour pallier à la carence en termes de sécurité à Lyon pendant les émeutes. Elle rappelle que la sécurité est un sujet de partenariat qui nécessite les efforts de la police municipale, de la police nationale voire même de sociétés privées dans certains cas. Elle souligne que le rôle du Maire de Lyon est central dans cette logique de partenariat et qu'il se doit de rassurer les concitoyens par une parole forte et ferme.

Monsieur le Maire cède de nouveau la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL affirme être lui aussi bouleversé par rapport à ces témoignages de violence. Il reprend la notion de partenariat évoquée par Madame BRUGNERA et réaffirme que le partenariat entre le Maire de Lyon et l'Etat se manifeste à travers la communication de la baisse de la délinquance en France depuis 2022. Il déplore le fait que tous les torts soient attribués au Maire de Lyon.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame RAMET qui répond à Monsieur REVEL.

Madame RAMET déplore n'avoir aucun pouvoir en tant que Maire de nuit lorsqu'elle effectue des visites nocturnes dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement. Elle déplore également que cette fonction de Maire de nuit ne permette pas de gagner en efficacité dans le cadre de la lutte contre la délinquance. Toutefois, elle croit fortement au partenariat à nouer entre la police municipale, l'ANTM et les élus d'arrondissement dans cette lutte. Madame RAMET déplore également que sa demande de rénovation du poste de police municipale du 6<sup>ème</sup> arrondissement soit restée lettre morte auprès de Monsieur CHIHI, Adjoint à la sécurité du Maire de Lyon. Elle regrette également la dégradation des conditions de travail des policiers municipaux.

Monsieur le Maire prend à nouveau la parole.

Monsieur le Maire rejoint l'opinion de Madame RAMET, en déplorant la disparition progressive des structures policières au sein des arrondissements, et notamment celles qui étaient au contact des habitants. Il ajoute que le Parc de la Tête d'or constitue le seul lieu où la police municipale a été maintenue dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement.

Monsieur le Maire cède de nouveau la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite répondre à Madame RAMET.

Monsieur REVEL demande à tous les membres du conseil d'arrondissement ici présents de faire preuve d'objectivité dans le traitement de la lutte contre la délinquance. Il rappelle à Madame RAMET que tout ce qui a trait aux caméras de vidéosurveillance figure dans le rapport de la mission d'information qui a

été menée à la demande de son propre groupe politique. Il précise que la mairie centrale dispose d'accords et de contrats pour financer et remplacer si besoin ces caméras.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame BLANC, qui souhaite répondre à Monsieur REVEL.

Madame BLANC rappelle que le 6<sup>ème</sup> arrondissement nécessite de plus grands effectifs de police dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement car il demeure encore attractif pour la délinquance. Elle déplore que les victimes de vols ne déposent plus plainte car peu de plaintes aboutissent. Face à l'augmentation de la délinquance, Madame BLANC demande l'augmentation des effectifs des forces de police.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur STUDER qui souhaite répondre à Monsieur REVEL.

Monsieur STUDER explique à Monsieur REVEL que l'augmentation de la délinquance n'est pas de sa faute, ni de celle de Monsieur DOUCET, Maire de Lyon. Toutefois, lorsqu'il consulte des habitants du 6<sup>ème</sup> arrondissement, il constate que ces personnes se sentent fortement en insécurité, au point d'être inquiets de se déplacer à la mairie en pleine journée. Il explique qu'il faut prendre en compte et analyser ces plaintes récurrentes qui émanent des habitants du 6<sup>ème</sup> arrondissement et qui ont presque toute pour objet des faits de délinquance.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25363-CMMA6-210 : Illuminations 2023 attribution de subventions complémentaires pour un montant de 14 257 euros**

**Rapporteur : Monsieur Hervé BRUN**

Monsieur le Maire demande à Monsieur BRUN de bien vouloir présenter ce rapport.

M. BRUN : « *Monsieur le Maire, chers collègues,*

*La Ville de Lyon depuis toujours apporte son soutien aux associations de commerçants porteuses des projets d'illuminations des rues réalisés entre le 24 novembre 2023 et le 02 janvier 2024 dernier.*

*Ce soutien s'est concrétisé par des subventions attribuées par le Conseil Municipal qui a adopté le principe d'un réajustement du montant des subventions au premier semestre 2024 dans la limite de 50 % du montant TTC des dépenses constatées.*

*Sont concernées et bénéficiaires neuf associations pour un montant total de 14 257 euros, dont pour le 6<sup>ème</sup> Arrondissement :*

- ✓ « *Vitton Actions* » à hauteur de 1 005 euros pour une subvention totale de 6 030 euros ;
- ✓ L'« *Union des Commerçants Tête d'Or* » (UCTO) à hauteur de 1 350 euros pour une subvention totale de 7 285 euros ;

*Il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord pour ces compléments de subventions à hauteur de 14 257 euros. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**Madame BURTIN ne prend pas part au vote.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25361-CMMA6-211 : Attribution d'une subvention de 20 000 euros au groupement des Meilleurs Ouvriers de France pour l'organisation des finales Meilleurs Apprentis de France à Lyon**

**Rapporteur : Monsieur Hervé BRUN**

Monsieur le Maire demande à Monsieur BRUN de bien vouloir poursuivre.

M. BRUN : « *Monsieur le Maire, chers collègues,*

*Fondée en 1929, la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France est une association loi 1901.*

*Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1952 et rassemble plus de 1 500 membres, tous titulaires du titre « Un des Meilleurs Ouvriers de France ».*

*Cette année est celle du centenaire du concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France » et pour cette occasion Lyon va accueillir deux évènements majeurs.*

*Le premier sera la tenue du 69<sup>ème</sup> congrès des Meilleurs Ouvriers de France, permettant à notre ville d'accueillir les titulaires de ce titre prestigieux venus de tout l'hexagone pour en fêter le centenaire !*

*Le second évènement verra le déroulement des finales nationales du concours « Un des Meilleurs Apprentis de France (MAF) dont l'objectif est de faire rayonner les métiers, de valoriser les capacités des jeunes et la transmission auprès du grand public et particulièrement des scolaires, pouvant amener à susciter des vocations.*

*À ce titre, la finale nationale du concours des Apprentis aura lieu du jeudi 06 juin au dimanche 09 juin prochain, à l'Hippodrome de Parilly pour les métiers « autour du cheval », au Parc de la Tête d'Or pour les métiers « autour des espaces verts et jardins » et à la Cité Internationale du Quai Général de Gaulle, pour les métiers « autour de la mode », avec notamment les métiers de la coiffure dont les épreuves seront effectuées en direct devant le public !*

*Le budget total prévisionnel est de 634 460 euros, pour lequel il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord pour une subvention de 20 000 euros. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Madame BRUGNERA qui souhaite intervenir.

Madame BRUGNERA salue la tenue du concours des Meilleurs Ouvriers de France qui constitue une grande fierté pour la Ville et pour l'arrondissement, car il contribue au rayonnement de l'artisanat français. Madame BRUGNERA est heureuse que ce concours puisse servir de tremplin aux jeunes qui souhaitent poursuivre une belle carrière dans les métiers de bouche.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui souhaite intervenir.

Monsieur REVEL partage l'avis de Madame BRUGNERA. Il souligne que le 6<sup>ème</sup> arrondissement est riche de ses commerces et de son artisanat, par conséquent il est légitime que ce concours se tienne à la Cité Internationale de Lyon.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**Monsieur BRUN ne prend pas part au vote.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-24971-CMMA6-212 : Programmation financière 2024 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 488 447 euros**

**Rapporteur : Madame Delphine BORBON**

Monsieur le Maire demande à Madame BORBON de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme BORBON : « *Monsieur le Maire, chers collègues,*

*Il nous est proposé d'approuver la programmation financière 2024 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle.*

*Le montant total de ces subventions est de 488 447 euros.*

*Le programme reste cette année toujours réparti en cinq actes :*

- ✓ *Aller vers / Diagnostic ;*
- ✓ *La mise en activité professionnelle ;*
- ✓ *Favoriser l'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale ;*
- ✓ *Lever les freins à l'employabilité ;*
- ✓ *Égalité professionnelle et lutte contre les discriminations.*

*Certaines subventions peuvent être formalisées par des conventions d'application pour des subventions inférieures à 23 000 euros. Elles seront versées en une seule fois après transmission des documents nécessaires.*

*Je vous propose de voter favorablement cette délibération. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25405-CMMA6-213 : Concession de service public de la fourrière automobile – Tarifs de la fourrière**

**Rapporteur : Madame Isabelle RAMET**

Monsieur le Maire demande à Madame RAMET de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme RAMET : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*

*Le Conseil Municipal avait approuvé la passation d'une concession de service public pour la fourrière automobile avec l'entreprise EGS entre le 1<sup>er</sup> août 2019 et le 31 juillet 2024.*

*Or, un arrêté qui a été pris conjointement par la Ministre de l'Intérieur et le Ministre chargé de l'Économie et des Finances le 20 février 2024 a modifié les arrêtés précédents, entraînant une modification d'un seul tarif, celui des voitures particulières.*

*Le tarif pour les frais d'enlèvement d'une voiture particulière passe donc de 126 euros TTC à 127,65 euros TTC.*

*Je profite de cette délibération pour souligner le manque de moyens dans les fourrières. De ce fait, certains véhicules ne sont pas enlevés, bloquant des entrées carrossables pourtant utilisées dans le cadre de l'activité des infirmiers, des médecins et des pompiers.*

*Nous sommes sollicités par tous ces professionnels de la santé et de la sécurité en mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement, car ils ne peuvent pas sortir à temps de leur domicile pour aller travailler.*

*Nous avons également été sollicités pour remplir un petit questionnaire sur ce que nous pensions de ces concessions et de la fourrière. Aucune amélioration n'a vu le jour depuis nos revendications sur le nombre de fourrières disponibles.*

*Cette délibération doit être soumise à votre vote.*

*Je vous remercie. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

## **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-26076-CMMA6-214 : Révision du Plan de gestion du Site historique de Lyon Patrimoine mondial de l'Unesco (2024-2030)**

**Rapporteur : Monsieur Romain BILLARD**

Monsieur le Maire demande à Monsieur BILLARD de bien vouloir présenter ce rapport.

M. BILLARD : *« Monsieur le Maire, chers collègues,*

*À Lyon, nous avons la fierté d'avoir l'inscription UNESCO.*

*Depuis 1972 avec l'adoption de la convention du Patrimoine mondial, 1 199 biens ont été inscrits à l'UNESCO, parmi lesquels moins d'un quart représentés par des sites urbains.*

*Il y a 25 ans en décembre 1998, sous l'impulsion de passionnés de leur ville, des citoyens et citoyennes engagés, d'élus et d'experts, l'UNESCO inscrivait le Site historique de Lyon sur sa liste du Patrimoine mondial.*

*En 2012, la déclaration de valeur universelle exceptionnelle du Site historique de Lyon a été établie en concertation avec les partenaires et transmise à l'UNESCO par l'État français.*

*Pour l'UNESCO, cette valeur universelle exceptionnelle signale une importance culturelle ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.*

*Il faut savoir que le Site lyonnais a pointé trois caractéristiques majeures :*

- ✓ La confluence ;*
- ✓ La cohérence du modèle urbain ;*
- ✓ L'urbanité, qui désigne à la fois le « vivre en ville » et les caractéristiques urbaines et architecturales des espaces.*

*Ainsi à Lyon, la manière dont la cité s'est appropriée le Site historique est exceptionnelle : deux cours d'eau qui serpentent entre trois collines formant une presqu'île et se rejoignent en un confluent qui présente une configuration unique.*

*Ces 2 600 ans d'histoire témoignent également de son caractère universel : le Site historique s'est déployé sans ruptures vers l'Est, offrant au visiteur un paysage urbain harmonieux dans lequel il peut lire toute son histoire, toutes les époques sont représentées à travers des lieux et des édifices qui composent le Site historique de Lyon.*

*Pour mémoire, le Site historique de Lyon, justement inscrit à la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, ouvre l'hyper centre de Lyon, soit l'emprise de la Ville au sein de ses remparts, telle qu'elle se présentait jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les 427 hectares du Site comprenant la colline de Fourvière, le Vieux Lyon, les pentes de la Croix-Rousse et la Presqu'île nord jusqu'à Ainay.*

*À cela s'ajoutent 323 hectares de la zone tampon, notamment les rues au-delà du boulevard de la Croix-Rousse et la rive gauche du Rhône jusqu'aux avenues de Saxe et Jaurès, et ainsi une partie du territoire du 6<sup>ème</sup> arrondissement.*

*L'objectif de ce plan de gestion est de penser la préservation et la mise en valeur du patrimoine au-delà du Site historique stricto sensu en considérant l'ouverture de la Ville contemporaine.*

*La célébration qui a été faite des 25 ans de l'inscription du Site à l'UNESCO a poussé à augmenter la réflexion sur la préservation et l'adaptation aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle.*

*Pourquoi un plan de gestion ? La loi de 2016 a entériné dans le Code du Patrimoine l'obligation pour tous les sites français de se doter d'un plan de gestion, ce que la Ville de Lyon est en train de faire.*

*Ce plan de gestion va mettre en lumière les résultats suivants :*

- ✓ La Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien a été préservée ;*
- ✓ Les facteurs de risque qui pourraient impacter le Bien sont stables ou décroissants ;*
- ✓ La présentation et l'interprétation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien sont acceptables mais pourraient être améliorées.*

*Le plan de gestion est élaboré dans le cadre d'une large concertation comprenant notamment l'association « Renaissance du Vieux Lyon ».*

*Ce plan de gestion a affiché une ambition assez forte. Avec l'impact du changement climatique sur ce patrimoine, l'écologie est prise en compte dans les actions de ce plan. Il a également pour but de favoriser l'accompagnement au maintien des habitants au cœur du Site, la mise en place d'un tourisme de durabilité pour garantir l'habitabilité.*

*Le Plan d'action Unesco 2024-2030 fera l'objet de points réguliers quant à sa mise en œuvre. Il sera également évalué de manière rigoureuse, notamment grâce aux indicateurs définis dans les fiches actions. La Commission Locale Unesco, qui a vocation à se réunir une fois par an, sera l'instance devant laquelle les avancées, dans la mise en œuvre des différentes actions, seront présentées.*

*La majorité des actions prévues dans ce Plan de gestion sont des actions inscrites au Plan de Mandat et au Plan Pluriannuel d'Investissements en cours.*

*Les actions proposées pour la période postérieure à 2026 seront complétées sur le mandat politique suivant.*

*Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de voter pour les décisions suivantes.*

*Je vous remercie. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Madame BRUGNERA, qui souhaite intervenir.

Madame BRUGNERA est fière que la Ville de Lyon soit inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle souligne la nécessité de préserver cette richesse patrimoniale. Madame BRUGNERA approuve les grandes orientations de ce plan de gestion mais elle déplore toutefois le manque d'entretien de certains sites de la Ville, et notamment les quais de Saône dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, dont les murs sont recouverts de tags. Madame BRUGNERA souhaite également évoquer le travail mené par l'Institut Tony Garnier, qui œuvre pour la reconnaissance par l'UNESCO de l'œuvre de cet architecte visionnaire dont

les travaux ont eu un impact déterminant sur le mouvement moderne. Madame BRUGNERA regrette que Monsieur le Maire de Lyon ne soutienne pas cette initiative.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur BILLARD, qui souhaite donner quelques compléments d'informations.

Monsieur BILLARD explique être lui aussi très attaché à l'Institut Tony Garnier, comme en témoigne le cycle de conférences organisé conjointement par la mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement et l'Institut Tony Garnier.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

#### **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25416-CMMA6-215 : « Stade Anatole France – Réfection de la clôture d'enceinte » – Opération n° 06014001 – 8 boulevard Anatole France, à Lyon 6<sup>ème</sup> – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1, programme n° 20004**

**Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER**

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CROIZIER : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

*Cette délibération concerne le projet de réfection de la clôture d'enceinte du Stade Anatole France devant le lycée du Parc.*

*La clôture du stade Anatole France présente depuis des années des problématiques d'intrusion et de vétusté.*

*L'opération prévoit :*

- ✓ *La dépose de la clôture d'enceinte existante ainsi que des portails et portillons existants ;*
- ✓ *La pose d'une clôture barreaudée neuve de deux mètres de hauteur ;*
- ✓ *La reprise partielle du muret d'assise de la clôture (réparation, nettoyage, remise en peinture) ;*
- ✓ *La pose d'un portail plus large, d'un portillon piéton conforme à la réglementation en matière d'accessibilité et d'un « U » sélectif intégrés à la clôture permettant d'empêcher le passage de deux roues motorisées.*

*Le montant global de l'opération est estimé à ce jour à 292 000 euros TTC (valeur mars 2024), valeur qui me semble assez faible.*

*Le chantier est prévu de septembre à décembre 2024.*

*Ce dossier est prévu depuis des années et des discussions antérieures avec le technicien des Architectes des Bâtiments de France (ABF) avaient bloqué son lancement.*

*Un travail conjoint cette fois entre les ABF, les services de la Ville et la mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement ont enfin permis cette réalisation et j'en suis vraiment satisfaite, d'autant que nous avons déjà anticipé une végétalisation complémentaire du site avec la création d'un verger puis la plantation de 18 arbres en périmètre.*

*Je vous demande, Monsieur le Maire, mes chers collègues de donner un avis favorable sur ce dossier. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

#### **LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-25130-CMMA6-216 : Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2024 dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des apaisements d'écoles (éclairage public, espaces verts, accès) »**

**Rapporteur : Madame Virginie FOURNEYRON**

Monsieur le Maire demande à Madame FOURNEYRON de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme FOURNEYRON : « Mesdames et Messieurs les Élus,

*La présente convention a pour objet le versement d'un fonds de concours par la commune de Lyon au profit de la Métropole de Lyon, afin d'accompagner financièrement les opérations de proximité en faveur de l'apaisement et de la reconquête de l'espace public près des écoles et des crèches. C'est la démarche « rue des enfants ». Elle lui permet de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Métropole de Lyon dans le cadre de travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et portant sur certains équipements de voirie sur le territoire de la commune de Lyon.*

*Il s'agit à présent d'approuver la convention d'attribution d'un fond de concours pour l'année 2024 à hauteur de 800 000 euros.*

*Cette participation de la Ville est limitée selon les critères suivants :*

- ✓ *Piétonnisation : 50 % maximum du coût de chaque projet ;*
- ✓ *Apaisement du trafic et de la vitesse (zone de rencontre) : 50 % maximum du coût de chaque projet et plafonnée à 100 000 euros par projet ;*
- ✓ *Aménagement de sécurisation : 50 % maximum du coût de chaque projet et plafonnée à 50 000 euros par projet ;*
- ✓ *Aménagement aux abords des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) : 50 % maximum du coût de chaque projet et plafonnée à 50 000 euros par projet.*

*Cette dépense sera prélevée sur le montant global estimé à 4 440 000 euros TTC (y compris les équipements et le mobilier) des aménagements « Rue des enfants » pour le mandat.*

*La Métropole est seule compétente en matière de voirie. Aussi, les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.*

*Avant de terminer, je voudrais préciser qu'il n'y a pas de projet 2024 dans notre arrondissement car deux projets sont en cours de finalisation - à savoir rue Pierre Corneille et rue Montaigne -, deux projets sont à l'étude et concernent les écoles Jean ROSTAND et OZANAM ainsi qu'une rue des collèges rue de la Gaité à Bellecombe. Le budget « Prox » se retrouve insuffisant car le coût des matériaux a fortement augmenté.*

*Mesdames et Messieurs les Élus, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette convention. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-26780-CMMA6-217 : Dispositifs et tarifs de stationnement sur voirie en faveur des professionnels mobiles**

**Rapporteur : Madame Isabelle RAMET**

Monsieur le Maire demande à Madame RAMET de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme RAMET : « Monsieur le Maire, mes chers collègues,

*Cette délibération porte sur les dispositifs et tarifs de stationnement sur voirie en faveur des professionnels mobiles.*

*Dans la continuité de la délibération du 21 mars dernier, ces dispositifs ont pour vocation de soutenir l'activité des professionnels qui proposent des soins, des services, des travaux au domicile des administrés et aux entreprises lyonnaises.*

*Les modalités d'abonnement sont maintenues mais il est proposé d'ajouter des métiers à la liste préexistante :*

- ✓ *Aide à domicile : effectuant des visites à domicile et des services d'auxiliaires de vie rendus aux personnes âgées et handicapées ;*
- ✓ *Pédicure – Podologue ;*
- ✓ *Physiothérapeute ;*
- ✓ *Ergothérapeute ;*
- ✓ *Urgences vétérinaires ;*
- ✓ *Ostéopathe ;*
- ✓ *Psychomotricien.*

*Le dispositif professionnel « Dépannage urgent » est simplifié avec un abonnement annuel payant basé sur la taille de la flotte du véhicule de l'entreprise. La grille tarifaire figure dans la délibération.*

*La liste des activités visées a été aussi élargie mais un nouveau dispositif a lui aussi été créé qui est dit « chantier » pour répondre aux besoins des professionnels réalisant des chantiers ou utilisant des « véhicules atelier » pour des travaux programmés qui ne nécessitent pas une réservation temporaire de l'espace public. Là encore, il s'agit d'un abonnement annuel payant basé sur la taille de la flotte du véhicule de l'entreprise qui a été instaurée.*

*Enfin, un dernier dispositif est créé pour les artisans-commerçants réalisant des activités justifiant le besoin d'être livrés ou de livrer les résidents ou les activités domiciliées à Lyon. Ce dispositif est ouvert pour un seul véhicule aux professionnels dont le local commercial ou l'atelier de production est situé dans l'un des 18 secteurs de stationnement « artisans-commerçants » calqués sur les secteurs résidents.*

*Je vous propose de voter favorablement pour cette délibération pour avoir de la cohérence dans toute cette politique de stationnement. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**Monsieur STUDER ne prend pas part au vote.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-26781-CMMA6-218 : Proratisation des droits et abonnements de stationnement en lien avec la réglementation de la Zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon**

**Rapporteur : Madame Isabelle RAMET**

Monsieur le Maire demande à Madame RAMET de bien vouloir poursuivre.

Mme RAMET : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*

*Cette délibération porte uniquement sur la proratisation des droits et abonnements de stationnement en lien avec la réglementation de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon tout simplement avec un remboursement, une facturation des droits de stationnement au pro rata temporis pour les véhicules n'ayant plus l'autorisation de stationner dans le périmètre de la ZFE.*

*Je vous propose de voter favorablement pour cette délibération. »*

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**Monsieur STUDER ne prend pas part au vote.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-26779-CMMA6-219 : Politique de stationnement payant sur voirie juste et à tarification progressive**

**Rapporteur : Madame Isabelle RAMET**

Monsieur le Maire demande à Madame RAMET de bien vouloir poursuivre.

Mme RAMET : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*

*Cette délibération porte sur la nouvelle politique de stationnement avec une suppression des zones tarifaires tempo et presto et la création d'un seul périmètre de stationnement sur voirie réglementé payant.*

*Il y a donc la fixation d'un tarif dit « standard », des modulations dites « tarif réduit » et « tarif majoré » qui sont basées sur les caractéristiques des véhicules comme l'énergie ou le poids à vide.*

*Les nouvelles grilles tarifaires sur les horodateurs sont identiques avec des tranches différentes. Le tarif du droit annuel résident est de 40 euros TTC pour un véhicule par ménage. Enfin, les grilles tarifaires, les seuils de poids et la tarification solidaire et familiale pour les titulaires d'un droit résident, figurent en détails dans cette délibération.*

*Je vous propose donc de soumettre cette dernière au vote. »*

Monsieur le Maire cède la parole à Madame BRUGNERA, qui souhaite intervenir.

Madame BRUGNERA assume son choix d'avoir voté pour la loi Climat Résilience. Dans le cadre de la ZFE, elle souhaite dire un mot sur la campagne d'affichage de la Métropole qui prévoit d'anticiper les actions de cette loi. Madame BRUGNERA assure partager l'objectif de décarboner les transports à Lyon avec la municipalité et la Métropole. Toutefois, elle déplore que cette nouvelle politique de stationnement tarde à déployer des alternatives et qu'au contraire elle se hâte de mettre en place des contraintes. Elle souligne en cela un déficit de concertation avec les riverains. Madame BRUGNERA trouve que le développement des transports en commun n'est pas encore à la hauteur de la transition écologique.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

**M. Gérald AVAKIAN, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, M. Olivier BOUZARD, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Houria DELLI, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, Mme Isabelle RAMET, M. Samuel SOULIER, M. Jacques STUDER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT s'abstiennent.**

**M. Marc AUGOYARD, Mme Delphine BORBON, Mme Anne BRUGNERA, Mme Florence DELAUNAY, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, M. Ivan REVEL votent pour.**

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024-28919-MA6-220 : Question écrite au Maire de Lyon : Installation d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)**

**Rapporteur : Monsieur Pascal BLACHE**

Monsieur le Maire se fait rapporteur de ce dossier.

M. LE MAIRE : « Nous considérons que le dossier de création d'un Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP) dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement :

- ✓ A été demandé dans le cadre d'un vœu déposé lors du Conseil d'arrondissement du 02 mai 2023 ;
- ✓ Qu'un courrier du Maire du 6<sup>ème</sup> arrondissement a été adressé à Madame HENOCQUE, avec en copie Messieurs VASSELIN, CHEVALIER et GODINOT le 30 mai 2023 reprenant le vœu de la création d'un LAEP ;
- ✓ Qu'une réponse a été réceptionnée le 14 juin 2023 de Madame HENOCQUE, confirmant :
  - Qu'une enveloppe de 400 000 euros prévue à la Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI) sera bien maintenue pour ce projet ;
  - La volonté commune que ce dossier aboutisse avant la fin du mandat, tout en respectant les occupants actuels. ;

Considérant que ce projet a toute sa cohérence suite à la visite sur site de Monsieur VASSELIN le 29 avril 2024, confirmant la création d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) dans les anciens locaux de Capucine, comme Monsieur le Maire de Lyon s'y était engagé dans son courrier du 26 juin 2023, suite à la question écrite soumise au Conseil d'arrondissement du 02 mai 2023.

Malgré tous ces engagements fermes et écrits, nous sommes aujourd'hui très inquiets de la suite donnée à ce projet, ayant eu connaissance d'une installation de café solidaire à cette même adresse, sans que les Élus de la mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement aient été associés à la moindre discussion et mettant en péril le projet initial.

Notre Conseil d'arrondissement formule la question suivante :

« Est-ce que le Maire de Lyon, Monsieur Grégory DOUCET, s'engage à l'installation d'un LAEP au rez-de-chaussée du 97 rue Boileau, comme Madame HENOCQUE s'y était engagée dans son courrier du 14 juin 2023 ? » »

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur REVEL, qui a une question.

Malgré la succession de confirmations émises par les interlocuteurs de la mairie centrale et destinées à la mairie du 6<sup>ème</sup> arrondissement, Monsieur REVEL se demande pourquoi Monsieur le Maire est inquiet que le projet ne se réalise pas.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CABRERA, qui souhaite répondre à Monsieur REVEL.

Madame CABRERA explique qu'autrefois, ce local servait de crèche. Une partie est devenue la crèche Capucine qui a fermé en août dernier et l'autre partie est devenue le Club Chèvrefeuille. La crèche Capucine demeure inoccupée depuis un an et demi. Elle rappelle avoir effectué la visite du local avec Monsieur VASSELIN et Madame CROIZIER, pendant laquelle il avait été déterminé qu'une crèche pouvait rouvrir tant le local était aux normes pour accueillir de jeunes enfants. Elle ajoute que de leur côté, les locaux du Club Chèvrefeuille, qui au préalable devaient servir à l'installation d'un LAEP, serviraient finalement à installer un café solidaire, sous l'impulsion de Monsieur CHEVALIER.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CROIZIER, qui souhaite compléter les propos de Madame CABRERA.

Madame CROIZIER se souvient d'un projet similaire dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement et auquel aurait été préféré un contre-projet, à chaque fois sans en avertir les Élus, ce qu'elle déplore. Elle tient à sauvegarder l'association Chèvrefeuille et à continuer de travailler avec eux, mais elle tient également à cet engagement pris par la Mairie centrale en ce qui concerne l'installation du LAEP.

Monsieur le Maire explique que ce texte passe en revue tous les engagements proposés. Il souligne son inquiétude car le temps passe et le projet ne voit toujours pas le jour.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

Mme Florence DELAUNAY, Mme Céline LACROIX, Mme Eymen LAHMAR, M. Ivan REVEL s'abstiennent.

M. Marc AUGOYARD, M. Gérard AVAKIAN, M. Romain BILLARD, M. Pascal BLACHE, Mme Françoise BLANC, Mme Delphine BORBON, M. Olivier BOUZARD, Mme Anne BRUGNERA, M. Hervé BRUN, Mme Isabelle BURTIN, Mme Analia CABRERA, Mme Laurence CROIZIER, Mme Houria DELLI, M. Jean-Michel DUVERNOIS, Mme Virginie FOURNEYRON, Mme Isabelle RAMET, M. Samuel SOULIER, M. Jacques STUDER, M. Christian TERMOZ-MAZAN, Mme Dominique TRIBALAT votent pour.

**LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\_\*\_\*

---

#### **Questions diverses**

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer aux questions diverses.

Aucune question n'est soulevée.

\*\_\*\_\*

---

#### **Élections européennes de juin 2024**

---

M. LE MAIRE : « *Avant de clôturer la séance, je vous rappelle que le dimanche 09 juin auront lieu les élections européennes. Chaque Élu ici présent étant président d'un bureau de vote, je vous invite à trouver au moins un assesseur et à faire parvenir ses coordonnées au plus vite à notre cabinet. Nous comptons sur vous pour faire quelques appels complémentaires.* »

\*\_\*\_\*

---

#### **Prochaine séance du Conseil d'arrondissement**

---

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 11 juin à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 25.

\*\_\*\_\*